

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 696

1^{er} avril 2010

SOMMAIRE

Advent Energy	33397	Marie-Thérèse S.A.	33404
Amberlux S.A.- SPF	33407	Medical Trials Analysis S.A.	33401
Amtrac Holding	33403	M.L.C. & Partners S.A.	33400
Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l.	33402	Oracle Properties S.A.	33407
Bayamo S.A.	33397	Oracle Properties S.A.	33407
B J 5 S.A.	33405	Orchid Real Estate S.A.	33402
B J 5 S.A.	33403	Pad Holding S.A.	33401
Cavim S.A., SPF	33398	Pamplona PE Topco 4 S.à r.l.	33401
Chimera International S.A.	33400	Pellegrini Catering Overseas S.A.	33398
Cityhall S.A.	33408	Pétrusse Invest S.A.	33404
Coditel S.à.r.l.	33408	Piazza Duomo S.A.	33397
Coverlux S.A.	33401	Romme Investments SA	33362
Coverlux S.A.	33400	Sabina International S.A.	33402
Dauschkaul Luxembourg Holding S.A.	33402	Scandinavian Company Luxembourg S.A.	33362
Dumbarton Associates S.A.	33408	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	33403
Ecobiodis S.A.	33397	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	33403
Energie Verte S.à r.l.	33398	Sodinter (Luxembourg) S.A.	33362
Eurozone Development S.à r.l.	33404	Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l.	33398
Hamm S.A.	33404	Sud Déco S.A.	33405
HOPI S.A.	33399	Tamarind S.à r.l.	33399
Huelewee S.A.	33401	Thyka S.à r.l.	33406
ICG Recovery 1, 2008 S.A.	33408	Tomali	33396
International Technology Investments S.A.	33408	Trident Locations S.A.	33396
Jason & Argo Partners Holding S.A.	33406	Trident Locations S.A.	33396
Jason & Argo Partners Holding S.A.	33406	Venglo Capital S.A.	33396
Jason & Argo Partners Holding S.A.	33406	Verso S.A.	33396
Kismet Holdings S.à r.l.	33399	Verso S.A.	33405
Kismet Properties S.à r.l.	33399	Wartburg Investment S.A.	33405
Kismet Properties S.à r.l.	33399	WBB Invest S.A.	33407
Look Group 1 S.à r.l.	33407	Westland International Finance Holding S.A.	33400
Lumière (Lux 1) S. à r.l.	33400	WK Investment S.A.	33406
Lumière (Lux 1) S. à r.l.	33402		
Linux S.A.	33398		
Lux Natursteine A.G.	33397		

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010030173/10.

(100027380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Sodinter (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241-247, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.896.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010030172/10.

(100027252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Romme Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 149.661.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of February, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Romme Investments SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19, rue Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149 661 (the Company). The Company was incorporated on 20 October 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended by a deed enacted by the same notary on 18 November 2009, which has been published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, number 6, dated 11 January 2010 on page 3170.

THERE APPEARED:

1. Iseran S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 150227 and having a share capital of ZAR 400,000 (the A Shareholder),

here represented by Mrs Elke DOSCH, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal;

AND

2. Araches Investments (Proprietary) Limited, a private company organised under the laws of South Africa having its registered address at Noland House, River Park, Mowbray, 7700, South Africa (the B Shareholder).

here represented by Mrs Elke DOSCH, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

For the purposes of the resolutions 2 to 4 below, the A Shareholder and the B Shareholder are collectively referred to as the Shareholders.

The Meeting is chaired by Mrs Elke DOSCH, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau. The proxies from the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda below shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 29,000,000 (twenty nine million) A ordinary shares in registered form with par value of ZAR 0.01 (one South African Cent), 11,000,000 (eleven million) B ordinary shares in registered form with par value of ZAR 0.01 (one South African Cent), 1 (one) General Preference Share in registered form with par value of ZAR 0.01 (one South African Cent), 260 (two hundred sixty) A Preference Shares in registered form with par value of ZAR 0.01 (one South African Cent) and 220 (two hundred twenty) B Preference Shares in registered form with par value of ZAR 0.01 (one South African Cent), representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of convening notice;

(2) decision to increase the share capital of the Company, in application of article 5 the Articles, by an amount of ZAR 2.00 (two South African Rand) in order to bring the share capital of the Company from ZAR400,004.81 (four hundred thousand and four South African Rand and eighty-one South African Cent) to ZAR400,006.81 (four hundred thousand and six South African Rand and eighty-one South African Cent):

by the issue of 100 (one hundred) class A preference shares in respect of Compartment A (the A Preference Shares) with a par value of ZAR 0.01 (one cent South African Rand) each and a share premium attached to each of the A Preference Shares of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand and ninety nine cents of South African Rand) to be subscribed and paid by way of a contribution in kind by the A Shareholder; and

by the issue of 100 (one hundred) class C preference shares in respect of Compartment C (the C Preference Shares) with a par value of ZAR 0.01 (one cent South African Rand) each and a share premium attached to each of the C Preference Shares of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand and ninety nine cents of South African Rand) to be subscribed and paid by way of a contribution in cash by the B Shareholder.

(3) decision to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety; and

(4) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes.

III. that after deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

In application of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ZAR2.00 (two South African Rand) in order to bring the share capital of the Company from ZAR400,004.81 (four hundred thousand and four South African Rand and eighty one cent South African Rand) to ZAR400,06.81 (four hundred thousand and six South African Rand and eighty one cent South African Rand) by way of the issue of (i) 100 (one hundred) A Preference Shares that are to be issued under Compartment A with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each, and (ii) 100 (one hundred) C Preference Shares that are to be issued under Compartment C with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each.

Intervention - Subscription - Payment

The Meeting acknowledges and accepts the following subscription and payment of the newly issued A Preference Shares and C Preference Shares of the Company as follows:

1. The B Shareholder declares:

(i) to subscribe to 100 (hundred) C Preference Shares with a par value of ZAR 0.01 (one cent South African Rand) each and a share premium attached to each of the C Preference Shares of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand and ninety nine cents of South African Rand); and

(ii) to fully pay the C Preference Shares by way of a contribution in cash.

The contributions in cash, in an aggregate amount of ZAR100,000,000.00 (one hundred million South African Rand), is to be allocated as follows:

(a) an amount of ZAR1.00 (one South African Rand) to the nominal share capital account of the Company;

(b) an amount of ZAR99,999,999.00 (ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand) to the share premium account relating to the C Preference Shares.

The aggregate amount of ZAR100,000,000 (one hundred million South African Rand) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued on 4 February 2010 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

2. The A Shareholder declares:

(i) to subscribe to 100 (one hundred) A Preference Shares with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each and a share premium attached to each of the A Preference Shares of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand and ninety nine cents of South African Rand); and

(ii) to fully pay A Preference Shares by way of a contribution in kind consisting of a ZAR100,000,000 Optimal Invest Linked Note II 2010/2029 issued by LFG Capital SA, acting in respect of compartment 08-2009-05 (the Claim).

The contribution in kind in an amount of ZAR100,000,000 (one hundred million South African Rand) referred is to be allocated as follows:

(a) an amount of ZA1.00 (one South African Rand) to the nominal share capital account of the Company; and

(b) an amount of ZAR99,999,999.00 (ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine South African Rand) to the relevant share premium account relating to the A Preference Shares.

Pursuant to articles 26-1, 26-2 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Claim so contributed in kind has been the subject of a report prepared by Pricewaterhouse-Coopers S.a r.l. with its professional address at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 4 February 2010, which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the preference shares, increased by the share premium, to be issued in counterpart."

The auditor's report after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall be attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders resolve to restate the Articles in their entirety which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Romme Investments SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the articles of incorporation (the Articles), as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as an undertaking for, any securitisation transaction permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind, including shares, whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company (including any subscription agreement).

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or

loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation (including any subscription agreement that may be entered into between the Company and the Investors (as defined in article 24 below)).

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities, including shares, in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. Each Compartment to be created by the Board shall be named by using the following terms: Compartment A, Compartment B, Compartment C, etc. The first two compartments to be created by the Company shall be named Compartment A, and Compartment B.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital.

5.1 General

The subscribed share capital is set at ZAR400,006.81 (four hundred thousand and six South African Rand and eighty one cent South African Rand) consisting of 29,000,000 (twenty-nine million) ordinary class A shares (the Ordinary Class A Shares) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each, 11,000,000 (eleven million) ordinary class B shares (the Ordinary Class B Shares) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each, 1 (one) general preference share (the General Preference Share) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand), 360 (three hundred sixty) class A preference shares allocated to Compartment A (the A Preference Shares) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each, 220 (two hundred twenty) class B preference shares allocated to Compartment B (the B Preference Shares) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each and 100 (one hundred) class C preference shares allocated to Compartment C (the C Preference Shares) with a par value of ZAR0.01 (one cent South African Rand) each. The Ordinary Class A Shares, Ordinary Class B Shares, the General Preference Shares and the Preference Shares (as defined below) are collectively referred to as the shares. The Ordinary Class A Shares and the Ordinary Class B Shares are collectively referred to as the Voting Shares.

5.2 Preference Shares

The Company may issue preference shares (the Preference Shares) that shall be allocated by the Board to a compartment. The Preference Shares allocated to a compartment shall constitute a separate class of shares and each class of Preference Shares shall be named by using the same capital letter before the terms "Preference Shares" as the one used with respect to the compartment to which the Preference Shares are allocated (for example, the Preference Shares allocated to the Compartment A shall be named the A Preference Shares).

The Preference Shares and all related rights and assets (including the subscription monies to be paid for the payment of the subscription price of the Preference Shares, represented by the par value and share premium of the Preference Shares (the Subscription Monies)) and the assets purchased or otherwise acquired, upon decision of the Board, with the Subscription Monies have been or will be (as the case may be) allocated to the relevant compartment created by the Board. Any amount paid as share premium in connection with the subscription of the Preference Shares (the Preference Share Premium) will be booked in a share premium account relating to the Preference Share Premium allocated to the

relevant compartment and any distributions out of such share premium account can only be made to the holders of the Preference Shares issued under the relevant compartment on a pro-rata basis.

5.3 General Preference Shares

The General Preference Share is not allocated to a compartment. The General Preference Share shall constitute a separate class of shares.

Any amount paid as share premium in connection with the subscription of the General Preference Share (the General Preference Share Premium) will be booked in a share premium account relating to the General Preference Share Premium that is not allocated to any compartment and any distributions out of such share premium account can only be made to the holders of the General Preference Shares on a pro-rata basis.

5.4 Capital increases

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

In the case of an increase of the share capital of the Company, regarding the preferential subscription rights referred to in the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), the Ordinary Class A Shares shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe for Ordinary Class A Shares only, the Ordinary Class B Shares shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe for Ordinary Class B Shares only, the General Preference Shares shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe for General Preference Shares only, and the Preference Shares allocated to a compartment shall also have a pro rata preferential subscription right to subscribe for Preference Shares issued out of such compartment only. The relevant shareholders may however waive their preferential subscription rights.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in June of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall elect a chairman (the Chairman) among its members and may appoint a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 March and shall terminate on the last day of February of each year.

Art. 20. Annual accounts and Accounts relating to the compartments. Each year, at the end of the accounting year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the external auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

The Board shall be responsible for creating and maintaining separate financial accounts regarding the assets and liabilities allocated to each compartment. Each year, at the end of the accounting year, the Board will draw up the accounts, composed of a balance sheet and a profit and loss account, as of the last day of the accounting year with respect to each compartment (the Annual Compartment Accounts).

The financial accounts regarding the assets and liabilities allocated to each compartment, including the Annual Compartment Accounts, shall be drafted in accordance with (i) the same Luxembourg accounting rules as the ones applicable to the annual accounts of the Company and (ii) the rules set out in article 24 relating to the segregation of the assets and liabilities of the compartments.

The annual General Meeting shall approve the Annual Compartment Accounts together with the annual accounts of the Company.

Art. 21. Distributions.

21.1 General

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The dividends may be paid in ZAR or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends (including out of any share premium account) under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915 and these Articles.

A general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends (including out of any share premium account) in accordance with these Articles.

21.2 Distributions in a compartment

Distributions out of the assets of a compartment, whether by dividend or otherwise, shall be made out of funds legally available for distribution in such compartment to the holders of Preference Shares entitled to receive distributions in such compartment in accordance with the distribution rules of the respective compartment set out in the Articles.

21.3 Distributions out of the assets that are not allocated to a compartment

Distributions out of the assets of the Company that are not allocated to a compartment, whether by dividend or otherwise, shall be made to the holders of General Preference Shares and the holders of Voting Shares in the following manner.

Each holder of General Preference Shares and each holder of Voting Shares shall have the right to receive

and be paid on each Available Date, out of the assets and out of the funds legally available for distribution that are not allocated to the compartments, but excluding the General Preference Share Premium, distributions determined as follows and in the following order:

(i) each holder of General Preference Shares shall have the right to receive and be paid a cumulative preference dividend in an amount equal to 100 % (one hundred per cent) of the par value of each General Preference Share, the amount of the undeclared dividend being accumulated until declared;

(ii) prior to such time as the holders of General Preference Shares shall have received an aggregate amount of ZAR 3,000,000 (three million South African rand) under the distributions made pursuant to the terms of this paragraph, each holder of General Preference Shares shall be entitled to receive all dividend distributions pro rata to the number of General Preference Shares held by it (the General Preference Dividend); and

(iii) after the holders of General Preference Shares shall have received the amount referred to in paragraph (ii) above, each holder of Voting Shares shall be entitled to receive all dividend distributions pro rata to the number of Voting Shares held by it.

The General Preference Share Premium can only be distributed to the holders of General Preference Shares, pro-rata to the number of General Preference Shares held by them.

For the purpose of this article 21.3,

Available Date means any date on which Reallocated Available Amount becomes available for distribution out of the assets that are not allocated to a compartment; and

Reallocated Available Amount means any amount transferred from the compartments and representing the assets that are reallocated to the assets and liabilities not allocated to a compartment pursuant to articles 22.2 and 27.2.

Art. 22. Dissolution and Liquidation.

22.1 General

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Each Compartment of the Company may be put into liquidation by a decision of the Board.

22.2 Distribution out of the assets of a compartment

In the event of the liquidation of the Company or the liquidation of a compartment, a holder of Preference Shares shall, pro rata to the number of Preference Shares held by it, be paid out of the assets available in the relevant compartment an amount equal to the aggregate of:

- (i) the nominal value of the Preference Shares held under such compartment plus the relevant Preference Share Premium paid upon the issue of such Preference Shares; plus
- (ii) the dividend which would have been payable on such Preference Shares if a dividend, computed in accordance with article 27 below, had been declared on such Preference Shares the day immediately preceding the liquidation.

The residual of the assets that are available for distribution in a compartment shall be transferred to the assets and liabilities of the Company that are not allocated to a compartment and shall therefore be treated as Reallocated Available Amount for the purpose of article 21.3, if applicable.

22.3 Distribution out of the assets that are not allocated to a compartment

In the event of the liquidation of the Company, distributions out of the assets of the Company that are not allocated to a compartment (including the assets transferred pursuant to article 22.2 or article 27.2, as the case may be) shall be determined as follows and in the following order:

- (i) each holder of General Preference Shares shall be entitled to receive the nominal value of its General Preference Shares plus the relevant General Preference Share Premium paid upon the issue of such General Preference Shares;
- (ii) prior to such time as the holders of General Preference Shares shall have received an aggregate amount of ZAR 3,000,000 (three million South African rand) under the distributions made pursuant to the terms of article 21.3 and this item (ii) (and excluding for the avoidance of doubt, distributions made under item (i) of this article 22.3), each holder of General Preference Shares shall be entitled to receive all distributions pro rata to the number of General Preference Shares held by it;
- (iii) after the holders of General Preference Shares shall have received the amount referred to in paragraph (ii) above, each holder of Voting Shares shall be entitled to receive the nominal value of its Voting Shares; and
- (iv) after each holder of Voting Shares shall have received the nominal value of its Voting Shares, each holder of Voting Shares shall be entitled to receive the balance of the assets, pro rata to the number of Voting Shares held by it.

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment - with the exception of the assets representing the Reallocated Available Amount - are exclusively available to (1) the investors, i.e. the relevant shareholders, in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions may be included in the relevant issue documentations (including any subscription agreement between the Company and the Investors), and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions, if included in the issue documentations (including any subscription agreement between the Company and the Investors).

The rights of the holders of the Voting Shares and the General Preference Shares are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 25. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 26. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 27. Voting rights of the shareholders and Financial rights relating to the compartments.

27.1 Voting rights

27.1.1 General

Each Voting Share is entitled to one vote. In the case where the General Preference Shares and the Preference Shares, which are non voting shares as provided for in Articles 44 to 47 of the Companies Act 1915, give the right to vote pursuant to these Articles, each General Preference Share and each Preference Share is entitled to one vote.

Subject to the below provisions, the General Preference Shares and the Preference Shares do not have voting rights other than in respect of a resolution relating to any of the matters listed in article 46 of the Companies Act 1915, i.e.:

- (a) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the nonvoting shares;
- (c) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- (d) the reduction of the capital of the Company;
- (e) any change to the corporate object of the Company;
- (f) the issue of convertible bonds;
- (g) the dissolution of the Company before its term; and
- (h) the transformation of the Company into a company of another legal form.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, pursuant to article 68 of the Companies Act 1915, where there is more than one class of shares in the Company, and the resolution of the General Meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to attendance and majority laid down in article 67-1 of the Companies Act 1915 with respect to the holders of such category of shares voting as a separate class. Any resolution relating to (i) an amendment to these Articles to set out the terms and conditions of a new class of Preference Shares to be allocated to a new compartment, (ii) any issue of Preference Shares to be allocated to any such compartment and (iii) any other action required to issue Preference Shares to be allocated to a new compartment to Investors, shall not be considered as a change to the respective rights of the outstanding Preference Shares within the meaning of article 67-1 of the Companies Act 1915.

Holders of Preference Shares and holders of General Preference Shares shall have the same voting rights as the Voting Shares if despite the existence of profits available for that purpose, the cumulative preference dividend required by article

44 of the Companies Act 1915 has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive accounting years and until such time as all such cumulative preference dividend shall have been received in full.

27.1.2 Voting rights of the General Preference Shares

In addition to the voting rights given to the General Preference Shares under article 27.1.1, the General Preference Shares have voting rights in respect of a resolution which directly affects any of the rights attached to the General Preference Shares or the interests of the holder of General Preference Shares, including a resolution for any of the actions contemplated below in items (a) through (d) below:

(a) vary, amend, delete, add to, alter or cancel any of the rights or privileges of the General Preference Shares or any of the terms or conditions applicable to the General Preference Shares; or

(b) reduce, repay or distribute any of the share capital paid upon the issue of the General Preference Shares and General Preference Share Premium paid upon the issue of the General Preference Shares or its non-distributable reserves; or

(c) increase, consolidate or sub-divide the number of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, or any other ordinary shares in the Company; or

(d) issue any shares which in any way rank in priority to the General Preference Shares out of the assets that are not allocated to a compartment, whether in relation to dividends, return of capital, or otherwise.

The holders of General Preference Shares shall have the same voting rights as the Voting Shares if any General Preference Dividend or part thereof (whether

declared or not) remains in arrear and unpaid for a period of 5 Business Days after the scheduled or due date for payment and for so long as this General Preference Dividend remains unpaid.

In the event that the holder of General Preference Shares is entitled to vote pursuant to the previous paragraph above, then the holder of General Preference Shares may only vote in respect of resolutions that exclusively relate to a matter pertaining to the assets and liabilities that are not allocated to a compartment.

27.1.3 Voting rights of the A Preference Shares

In addition to the voting rights given to the Preference Shares under article 27.1.1, the A Preference Shares have voting rights in respect of a resolution which directly affects any of the rights attached to the A Preference Shares or the interests of the holder of A Preference Shares, including a resolution for any of the actions contemplated below in items (a) through (d) below:

(a) vary, amend, delete, add to, alter or cancel any of the rights or privileges of the A Preference Shares or any of the terms or conditions applicable to the A Preference Shares; or

(b) reduce, repay or distribute any of the share capital paid upon the issue of the A Preference Shares and Preference Share Premium paid upon the issue of the A Preference Shares or its non-distributable reserves; or

(c) increase, consolidate or sub-divide the number of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, General Preference Shares or any other ordinary shares in the Company; or

(d) issue any shares which in any way rank in priority to the A Preference Shares in Compartment A, whether in relation to dividends, return of capital, or otherwise.

The holders of A Preference Shares shall have the same voting rights as the Voting Shares if any A-Preference Dividend or part thereof (whether declared or not) remains in arrear and unpaid for a period of 5 Business Days after the scheduled or due date for payment and for so long as this A-Preference Dividend remains unpaid.

In the event that the holder of A Preference Shares is entitled to vote pursuant to the previous paragraph above, then the holder of A Preference Shares may only vote in respect of resolutions that exclusively relate to a matter pertaining to the Compartment A.

27.1.4 Voting rights of the B Preference Shares

In addition to the voting rights given to the Preference Shares under article 27.1.1, the B Preference Shares have voting rights in respect of a resolution which directly affects any of the rights attached to the B Preference Shares or the interests of the holder of B Preference Shares, including a resolution for any of the actions contemplated below in items (a) through (d) below:

(a) vary, amend, delete, add to, alter or cancel any of the rights or privileges of the B Preference Shares or any of the terms or conditions applicable to the B Preference Shares; or

(b) reduce, repay or distribute any of the share capital paid upon the issue of the B Preference Shares and Preference Share Premium paid upon the issue of the B Preference Shares or its non-distributable reserves; or

(c) increase, consolidate or sub-divide the number of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, General Preference Shares or any other ordinary shares in the Company; or

(d) issue any shares which in any way rank in priority to the B Preference Shares in Compartment B, whether in relation to dividends, return of capital, or otherwise.

The holders of B Preference Shares shall have the same voting rights as the Voting Shares if any B-Preference Dividend or part thereof (whether declared or not) remains in arrear and unpaid for a period of 5 Business Days after the scheduled or due date for payment and for so long as this B-Preference Dividend remains unpaid.

In the event that the holder of B Preference Shares is entitled to vote pursuant to the previous paragraph above, then the holder of B Preference Shares may only vote in respect of resolutions that exclusively relate to a matter pertaining to the Compartment B.

27.1.5 Voting rights of the C Preference Shares

In addition to the voting rights given to the Preference Shares under article 27.1.1, the C Preference Shares have voting rights in respect of a resolution which directly affects any of the rights attached to the C Preference Shares or the interests of the holder of C Preference Shares, including a resolution for any of the actions contemplated below in items (a) through (d) below:

- (a) vary, amend, delete, add to, alter or cancel any of the rights or privileges of the C Preference Shares or any of the terms or conditions applicable to the C Preference Shares; or
- (b) reduce, repay or distribute any of the share capital paid upon the issue of the C Preference Shares and Preference Share Premium paid upon the issue of the C Preference Shares or its non-distributable reserves; or
- (c) increase, consolidate or sub-divide the number of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, General Preference Shares or any other ordinary shares in the Company; or
- (d) issue any shares which in any way rank in priority to the C Preference Shares in Compartment C, whether in relation to dividends, return of capital, or otherwise.

The holders of C Preference Shares shall have the same voting rights as the Voting Shares if any C-Preference Dividend or part thereof (whether declared or not) remains in arrear and unpaid for a period of 5 Business Days after the scheduled or due date for payment and for so long as this C-Preference Dividend remains unpaid.

In the event that the holder of C Preference Shares is entitled to vote pursuant to the previous paragraph above, then the holder of C Preference Shares may only vote in respect of resolutions that exclusively relate to a matter pertaining to the Compartment C.

27.2 Financial rights relating to the compartments

27.2.1 Financial rights in the Compartment A

The holder of A Preference Shares shall be entitled to receive distributions in the Compartment A, whether by dividend or otherwise, out of the assets and out of funds available in the Compartment A, in the following manner.

Each holder of A Preference Shares shall have the right to receive and be paid on each A-Dividend Payment Date in respect of each A Preference Share held by it, as declared on the A-Fixed Dates or on the A-Fixed Late Receipts Date, out of the assets and out of the funds legally available for distribution in the Compartment A, but excluding the Preference Share Premium paid upon the issue of the A Preference Shares, a A-Legal Cumulative Preference Dividend and a A-Preference Dividend for each A-Dividend Period determined as follows and in the following order:

- (i) the A-Legal Cumulative Preference Dividend;
- (ii) the scheduled A-Preference Dividend in respect of such A-Dividend Period, calculated by multiplying the A-Dividend Rate for such period with the aggregate of the A-Issue Price minus ZAR3.00 (three South African Rand); and
- (iii) the amount of any A-Underlying Investment Late Receipts - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the A-Dividend Rate - (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment),

provided always that the Company shall not, at any time, be obliged to pay a greater amount of A-Preference Dividends than the income it has actually received in relation to the A-Underlying Investment - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the A-Dividend Rate - and, in the event of an A-Underlying Investments Receipts Shortfall the provisions of the paragraph c) "Arrears" of this article 27.2.1 shall apply.

The Company shall declare (i) each A-Legal Cumulative Preference Dividend and each scheduled A-Preference Dividend in relation to a A-Dividend Period on each A-Fixed Date and (ii) each dividend relating to an A-Underlying Investment Late Receipts on the A-Fixed Late Receipts Date.

On each A-Dividend Payment Date, assets representing an amount equal to any income actually received by the Company in respect of the A-Underlying Investment minus the amount that shall be declared and paid to the holders of A Preference Shares in accordance with the rules set out in items (i), (ii) and (iii) above on such A-Dividend Payment Date shall be transferred to the assets and liabilities that are not allocated to a compartment and treated as Reallocated Available Amount for the purpose of articles 21.3, 22.2 or 22.3, as the case may be. The Board shall determine which assets of the Compartment A shall actually be transferred on the relevant A-Dividend Payment Date.

Each A-Preference Dividend shall be deemed to accrue on a daily basis for purposes of calculating the amount thereof.

c) Arrears

If any A-Preference Dividend and any A-Legal Cumulative Preference Dividend is not declared on any A-Fixed Date or A-Fixed Late Receipts Date, as applicable, and paid on the applicable A-Dividend Payment Date because the declaration of such dividend would otherwise constitute a breach of applicable law or for any other reason, then, the amount of the undeclared dividend shall be accumulated until declared (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment).

d) Preference Share Premium

The Preference Share Premium paid upon the issue of the A Preference Shares can only be distributed to the holders of A Preference Shares, pro-rata to the number of A Preference Shares held by them.

e) Definitions

For the purpose of this article 27.2.1, the following capitalised terms shall have the meanings ascribed to them below in this paragraph.

A-Closing Date means 18 November 2009.

A-Dividend Payment Date means, in relation to any A Preference Share, as applicable -

(a) each of the A-Scheduled Dividend Payment Dates; and

(b) in respect of A-Underlying Investment Late Receipts only, the date on which such A-Underlying Investment Late Receipts is received, if such A-Underlying Investment Late Receipts are received before 3.00 p.m. (Johannesburg time) on a Business Day, and, in all other cases, the first Business Day following the date on which the A-Underlying Investment Late Receipts are received.

A-Dividend Period means each period commencing on (and including) the previous A-Fixed Date and ending on (but excluding) the subsequent A-Fixed Date, provided that (a) the first A-Dividend Period shall be the period from (and including) the A-Closing Date until (and excluding) the first A-Fixed Date and (b) the last A-Dividend Period shall be the period from (and including) the A-Fixed Date preceding the liquidation of the Company or the Compartment A, as the case may be, until (and excluding) the day immediately preceding the liquidation of the Company or the Compartment A, as the case may be.

A-Daycount Convention means 360/360, where the number of days in the event of a period shorter than 360 days will be calculated on the basis of a year of 360 days with 12 30-day months

A-Dividend Rate means 100% (one hundred per. cent.) of the A-Reference Rate.

A-Fixed Dates means, the fifth Business Day of July in each year, the first such A-Fixed Date being 7 July 2010.

A-Fixed Late Receipts Date means, in respect of an A-Underlying Investment Late Receipts only, the A-Dividend Payment Date related thereto.

A-Issue Price means, in relation to a A Preference Share, the par value thereof of ZAR0.01 (one cent South African Rand) plus a premium of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine South African Rand and ninety-nine cents).

A-Legal Cumulative Preference Dividend means the cumulative preference dividend in an amount equal to 100% (one hundred per cent) of the par value of each A Preference Share.

A-Preference Dividend means, in relation to an A Preference Share, a cumulative preferential cash dividend calculated in accordance with item (ii) of article 27.2.1

A-Reference Rate means JIBAR plus 300bps, applying the A Daycount Convention.

A-Scheduled Dividend Payment Dates means the A-Fixed Dates.

A-Underlying Investment means the assets purchased or otherwise acquired, upon decision of the Board, with the Subscription Monies of its A Preference Shares and allocated to Compartment A.

A-Underlying Investment Actual Receipts means, on any A-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income actually received by the Company in respect of its applicable A-Underlying Investment for the A-Dividend Period ending on the immediately preceding A-Fixed Date.

A-Underlying Investment Late Receipts means payments of income (other than A-Underlying Investment Scheduled Receipts) received by the Company in respect of an A-Underlying Investment Receipts Shortfall which arose on a preceding A-Scheduled Dividend Payment Date.

A-Underlying Investment Receipts Shortfall means, on any A-Scheduled Dividend Payment Date, the amount (if any) by which the A-Underlying Investment Scheduled Receipts exceeds the A-Underlying Investment Actual Receipts on that date.

A- Underlying Investment Scheduled Receipts means, on any A-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income scheduled or projected to be received by the Company in respect of its applicable A-Underlying Investment for the A-Dividend Period ending on the immediately preceding A-Fixed Date.

Business Day means every day other than a Saturday, Sunday or official public holiday in Johannesburg or Luxembourg.

JIBAR means the mid-market rate for deposits denominated in Rand for a period of twelve months as determined by the Company or its agent two Business Days before (i) the issue date of the A Preference Shares for the first A-Dividend Period; and (ii) any A-Dividend Payment Date for any following A-Dividend Period, if any.

27.2.2 Financial rights in the Compartment B

The holder of B Preference Shares shall be entitled to receive distributions in the Compartment B, whether by dividend or otherwise, out of the assets and out of funds available in the Compartment B, in the following manner.

Each holder of B Preference Shares shall have the right to receive and be paid on each B-Dividend Payment Date in respect of each B Preference Share held by it, as declared on the B-Fixed Dates or on the B-Fixed Late Receipts Date, out of the assets and out of the funds legally available for distribution in the Compartment B, but excluding the Preference

Share Premium paid upon the issue of the B Preference Shares, a B-Legal Cumulative Preference Dividend and a B-Preference Dividend for each B-Dividend Period determined as follows and in the following order:

- (i) the B-Legal Cumulative Preference Dividend;
- (ii) the scheduled B-Preference Dividend in respect of such B-Dividend Period calculated by multiplying the B-Dividend Rate for such period with the aggregate of the B-Issue Price; and
- (iii) the amount of any B-Underlying Investment Late Receipts - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the B-Dividend Rate - (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment),

provided always that the Company shall not, at any time, be obliged to pay a greater amount of B-Preference Dividends than the income it has actually received in relation to the B-Underlying Investment - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the B-Dividend Rate - and, in the event of a B-Underlying Investments Receipts Shortfall the provisions of the paragraph c) "Arrears" of this article 27.2.2 shall apply.

The Company shall declare (i) each B-Legal Cumulative Preference Dividend and each scheduled B-Preference Dividend in relation to a B-Dividend Period on each B-Fixed Date and (ii) each dividend relating to a B-Underlying Investment Late Receipts on the B-Fixed Late Receipts Date.

On each B-Dividend Payment Date, assets representing an amount equal to any income actually received by the Company in respect of the B-Underlying Investment minus the amount that shall be declared and paid to the holders of B Preference Shares in accordance with the rules set out in items (i), (ii) and (iii) above on such B-Dividend Payment Date shall be transferred to the assets and liabilities that are not allocated to a compartment and treated as Reallocated Available Amount for the purpose of articles 21.3, 22.2 or 22.3, as the case may be. The Board shall determine which assets of the Compartment B shall actually be transferred on the relevant B-Dividend Payment Date.

Each B-Preference Dividend shall be deemed to accrue on a daily basis for purposes of calculating the amount thereof.

c) Arrears

If any B-Preference Dividend and any B-Legal Cumulative Preference Dividend is not declared on any B-Fixed Date or B-Fixed Late Receipts Date, as applicable, and paid on the applicable B-Dividend Payment Date because the declaration of such dividend would otherwise constitute a breach of applicable law or for any other reason, then, the amount of the undeclared dividend shall be accumulated until declared (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment).

d) Preference Share Premium

The Preference Share Premium paid upon the issue of the B Preference Shares can only be distributed to the holders of B Preference Shares, pro-rata to the number of B Preference Shares held by them.

e) Definitions

For the purpose of this article 27.2.2, the following capitalised terms shall have the meanings ascribed to them below in this paragraph.

B-Closing Date means 18 November 2009.

B-Dividend Payment Date means, in relation to any B Preference Share, as applicable:

- (a) each of the B-Scheduled Dividend Payment Dates; and
- (b) in respect of B-Underlying Investment Late Receipts only, the date on which such B-Underlying Investment Late Receipts is received, if such B-Underlying Investment Late Receipts are received before 3.00 p.m. (Johannesburg time) on a Business Day, and, in all other cases, the first Business Day following the date on which the B-Underlying Investment Late Receipts are received.

B-Dividend Period means each period commencing on (and including) the previous B-Fixed Date and ending on (but excluding) the subsequent B-Fixed Date, provided that (a) the first B-Dividend Period shall be the period from (and including) the B-Closing Date until (and excluding) the first B-Fixed Date and (b) the last B-Dividend Period shall be the period from (and including) the B-Fixed Date preceding the liquidation of the Company or the Compartment B, as the case may be, until (and excluding) the day immediately preceding the liquidation of the Company or the Compartment B, as the case may be.

B-Dividend Rate means 92.5% (ninety two point five per. cent. of the B-Reference Rate).

B-Fixed Dates means, the third Business Day of each month in each year, the first such B-Fixed Date being 3 December 2009.

B-Fixed Late Receipts Date means, in respect of a B-Underlying Investment Late Receipts only, the B-Dividend Payment Date related thereto.

B-Issue Price means, in relation to a B Preference Share, the par value thereof of ZAR0.01 (one cent South African Rand) plus a premium of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine South African Rand and ninety-nine cents).

B-Legal Cumulative Preference Dividend means the cumulative preference dividend in an amount equal to 100% (one hundred per cent) of the par value of each B Preference Share.

B-Preference Dividend means, in relation to a B Preference Share, a cumulative preferential cash dividend calculated in accordance with item (ii) of article 27.2.2.

B-Reference Rates means on any Fixed Date, the percentage rate obtained by dividing the aggregate amount of all B-Underlying Investment Actual Receipts received by the Company on the B-Underlying Investment within the applicable B-Dividend Period by the aggregate subscription or purchase price invested by the Company in the B-Underlying Investment (to the extent that the B-Underlying Investment has not been redeemed or otherwise been cancelled and repaid).

B-Scheduled Dividend Payment Dates means two Business Days after the B-Fixed Dates .

B-Underlying Investment means the assets purchased or otherwise acquired, upon decision of the Board, with the Subscription Monies of its B Preference Shares and allocated to Compartment B.

B-Underlying Investment Actual Receipts means, on any B-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income actually received by the Company in respect of its applicable B-Underlying Investment for the B-Dividend Period ending on the immediately preceding B-Fixed Date.

B-Underlying Investment Late Receipts means payments of income (other than B-Underlying Investment Scheduled Receipts) received by the Company in respect of a B-Underlying Investment Receipts Shortfall which arose on a preceding B-Scheduled Dividend Payment Date.

B-Underlying Investment Receipts Shortfall means, on any B-Scheduled Dividend Payment Date, the amount (if any) by which the B-Underlying Investment Scheduled Receipts exceeds the B-Underlying Investment Actual Receipts on that date.

B- Underlying Investment Scheduled Receipts means, on any B-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income scheduled or projected to be received by the Company in respect of its applicable B-Underlying Investment for the B-Dividend Period ending on the immediately preceding B-Fixed Date.

Business Day means every day other than a Saturday, Sunday or official public holiday in Johannesburg or Luxembourg.

JIBAR means the mid-market rate for deposits denominated in Rand for a period of three months that appears on the Reuters Screen SAFEY Page, next to the caption YLD (or any replacement page) as at 11h00 Johannesburg time, as of (i) the issue date of the B Preference Shares for the first B-Dividend Period; and (ii) any B-Dividend Payment Date for any following B-Dividend Period, if any, provided that if such rate does not appear on the Reuters Screen SAFEY Page (or any replacement page), the rate will be determined as if the Company or its agent had, in respect of the first B-Dividend Period or the relevant B-Dividend Period, specified JIBAR-Reference Bank Rate as the applicable rate.

JIBAR-Reference Bank Rate means the mid-market deposit rate denominated in Rand for a period of three months quoted by the Reference Banks at approximately 11.00 a.m. Johannesburg time, on the date on which the first B-Dividend Period or the relevant B-Dividend Period commences, on the basis that the Company or its agent will request the principal Johannesburg office of each Reference Bank to provide a quotation as at the relevant date and the rate will be the arithmetic mean of the rates quoted, unless only one quotation is provided, in which event the rate will be that rate.

Reference Banks means The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited and Absa Bank Limited.

27.2.3 Financial rights in the Compartment C

The holder of C Preference Shares shall be entitled to receive distributions in the Compartment C, whether by dividend or otherwise, out of the assets and out of funds available in the Compartment C, in the following manner.

Each holder of C Preference Shares shall have the right to receive and be paid on each C-Dividend Payment Date in respect of each C Preference Share held by it, as declared on the C-Fixed Dates or on the C-Fixed Late Receipts Date, out of the assets and out of the funds legally available for distribution in the Compartment C, but excluding the Preference Share Premium paid upon the issue of the C Preference Shares, a C-Legal Cumulative Preference Dividend and a C-Preference Dividend for each C-Dividend Period determined as follows and in the following order:

- (i) the C-Legal Cumulative Preference Dividend;
- (ii) the scheduled C-Preference Dividend in respect of such C-Dividend Period calculated by multiplying the C-Dividend Rate for such period with the aggregate of the C-Issue Price; and
- (iii) the amount of any C-Underlying Investment Late Receipts - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the C-Dividend Rate - (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment), provided always that the Company shall not, at any time, be obliged to pay a greater amount of C-Preference Dividends than the income it has actually received in relation to the C-Underlying Investment - multiplied with the percentage contemplated in the definition of the C-Dividend Rate - and, in the event of a C-Underlying Investments Receipts Shortfall the provisions of the paragraph c) "Arrears" of this article 27.2.2 shall apply.

The Company shall declare (i) each C-Legal Cumulative Preference Dividend and each scheduled C-Preference Dividend in relation to a C-Dividend Period on each C-Fixed Date and (ii) each dividend relating to a C-Underlying Investment Late Receipts on the C-Fixed Late Receipts Date.

On each C-Dividend Payment Date, assets representing an amount equal to any income actually received by the Company in respect of the C-Underlying Investment minus the amount that shall be declared and paid to the holders of C Preference Shares in accordance with the rules set out in items (i), (ii) and (iii) above on such C-Dividend Payment Date shall be transferred to the assets and liabilities that are not allocated to a compartment and treated as Reallocated

Available Amount for the purpose of articles 21.3, 22.2 or 22.3, as the case may be. The Board shall determine which assets of the Compartment B shall actually be transferred on the relevant C-Dividend Payment Date.

Each C-Preference Dividend shall be deemed to accrue on a daily basis for purposes of calculating the amount thereof.

c) Arrears

If any C-Preference Dividend and any C-Legal Cumulative Preference Dividend is not declared on any C-Fixed Date or C-Fixed Late Receipts Date, as applicable, and paid on the applicable C-Dividend Payment Date because the declaration of such dividend would otherwise constitute a breach of applicable law or for any other reason, then, the amount of the undeclared dividend shall be accumulated until declared (for the avoidance of doubt, no further dividend amount shall be due and payable for late payment).

d) Preference Share Premium

The Preference Share Premium paid upon the issue of the C Preference Shares can only be distributed to the holders of C Preference Shares, pro-rata to the number of C Preference Shares held by them.

e) Definitions

For the purpose of this article 27.2.3, the following capitalised terms shall have the meanings ascribed to them below in this paragraph.

C-Closing Date means 4 February 2010.

C-Dividend Payment Date means, in relation to any C Preference Share, as applicable:

(a) each of the C-Scheduled Dividend Payment Dates; and

(b) in respect of C-Underlying Investment Late Receipts only, the date on which such C-Underlying Investment Late Receipts is received, if such C-Underlying Investment Late Receipts are received before 3.00 p.m. (Johannesburg time) on a Business Day, and, in all other cases, the first Business Day following the date on which the C-Underlying Investment Late Receipts are received.

C-Dividend Period means each period commencing on (and including) the previous C-Fixed Date and ending on (but excluding) the subsequent C-Fixed Date, provided that (a) the first C-Dividend Period shall be the period from (and including) the C-Closing Date until (and excluding) the first C-Fixed Date and (b) the last C-Dividend Period shall be the period from (and including) the C-Fixed Date preceding the liquidation of the Company or the Compartment C, as the case may be, until (and excluding) the day immediately preceding the liquidation of the Company or the Compartment C, as the case may be.

C-Dividend Rate means 92.5% (ninety two point five per. cent. of the C-Reference Rate).

C-Fixed Dates means, the third Business Day of each month in each year, the first such C-Fixed Date being 3 March 2010.

C-Fixed Late Receipts Date means, in respect of a C-Underlying Investment Late Receipts only, the C-Dividend Payment Date related thereto.

C-Issue Price means, in relation to a C Preference Share, the par value thereof of ZAR0.01 (one cent South African Rand) plus a premium of ZAR999,999.99 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine South African Rand and ninety-nine cents).

C-Legal Cumulative Preference Dividend means the cumulative preference dividend in an amount equal to 100% (one hundred per cent) of the par value of each C Preference Share.

C-Preference Dividend means, in relation to a C Preference Share, a cumulative preferential cash dividend calculated in accordance with item (ii) of article 27.2.3.

C-Reference Rates means on any Fixed Date, the percentage rate obtained by dividing the aggregate amount of all C-Underlying Investment Actual Receipts received by the Company on the C-Underlying Investment within the applicable C-Dividend Period by the aggregate subscription or purchase price invested by the Company in the C-Underlying Investment (to the extent that the C-Underlying Investment has not been redeemed or otherwise been cancelled and repaid).

C-Scheduled Dividend Payment Dates means two Business Days after the C-Fixed Dates.

C-Underlying Investment means the assets purchased or otherwise acquired, upon decision of the Board, with the Subscription Monies of its C Preference Shares and allocated to Compartment C.

C-Underlying Investment Actual Receipts means, on any C-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income actually received by the Company in respect of its applicable C-Underlying Investment for the C-Dividend Period ending on the immediately preceding C-Fixed Date.

C-Underlying Investment Late Receipts means payments of income (other than C-Underlying Investment Scheduled Receipts) received by the Company in respect of a C-Underlying Investment Receipts Shortfall which arose on a preceding C-Scheduled Dividend Payment Date.

C-Underlying Investment Receipts Shortfall means, on any C-Scheduled Dividend Payment Date, the amount (if any) by which the C-Underlying Investment Scheduled Receipts exceeds the C-Underlying Investment Actual Receipts on that date.

C- Underlying Investment Scheduled Receipts means, on any C-Scheduled Dividend Payment Date, payments of income scheduled or projected to be received by the Company in respect of its applicable C-Underlying Investment for the C-Dividend Period ending on the immediately preceding C-Fixed Date.

Business Day means every day other than a Saturday, Sunday or official public holiday in Johannesburg or Luxembourg.

JIBAR means the mid-market rate for deposits denominated in Rand for a period of three months that appears on the Reuters Screen SAFEY Page, next to the caption YLD (or any replacement page) as at 11h00 Johannesburg time, as of (i) the issue date of the C Preference Shares for the first C-Dividend Period; and (ii) any C-Dividend Payment Date for any following C-Dividend Period, if any, provided that if such rate does not appear on the Reuters Screen SAFEY Page (or any replacement page), the rate will be determined as if the Company or its agent had, in respect of the first C-Dividend Period or the relevant C-Dividend Period, specified JIBAR-Reference Bank Rate as the applicable rate.

JIBAR-Reference Bank Rate means the mid-market deposit rate denominated in Rand for a period of three months quoted by the Reference Banks at approximately 11.00 a.m. Johannesburg time, on the date on which the first B-Dividend Period or the relevant B-Dividend Period commences, on the basis that the Company or its agent will request the principal Johannesburg office of each Reference Bank to provide a quotation as at the relevant date and the rate will be the arithmetic mean of the rates quoted, unless only one quotation is provided, in which event the rate will be that rate.

Reference Banks means The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited and Absa Bank Limited.

Art. 28. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the Ordinary Class A Shares, the Ordinary Class B Shares, the General Preference Share, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares and hereby empowers and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Ordinary Class A Shares, the Ordinary Class B Shares, the General Preference Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Luxembourg Financial Group as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre février, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Romme Investments SA, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 19, rue Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 661 (la Société). La Société a été constituée le 20 octobre 2009 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date 18 novembre 2009, publiée au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 6 du 11 janvier 2010 en page 3170.

ONT COMPARU:

1. Iseran S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150227 et ayant un capital social de EUR ZAR 400,000 (l'A Actionnaire),

ici représentée par Madame Elke DOSCH, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

ET

2. Araches Investments (Proprietary) Limited, une société privée soumise au droit d'Afrique du Sud ayant son siège social à Noland House, River Park, Mowbray, 7700, Afrique du Sud (le B Actionnaire).

ici représentée par Madame Elke DOSCH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Pour les besoins des résolutions 2 à 4 ci-dessous, l'A Actionnaire et le B Actionnaire seront collectivement désignés comme les Actionnaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Elke DOSCH, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par les mandataires des actionnaires représentés et par le Bureau, resteront annexées aux présentes minutes;

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que (et tous les termes non autrement définis dans l'agenda ci-dessous auront la signification qui leur est attribuée dans les résolutions):

I. il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 400.000 (quatre cent mille) actions de la Société sous forme nominative ayant une valeur nominale de ZAR1 (un rand sud-africain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont valablement représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points prévus à l'agenda;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) décision d'augmenter le capital social de la Société, en application de l'article 5 des Statuts, d'un montant de ZAR (deux rand sud-africain) afin de porter le capital de ZAR400.004,91 (quatre cent mille quatre rand sud-africains et quatre-vingt-un cent de rand sud-africains) à ZAR400.006,81 (quatre cent mille six rand sud-africain et quatre-vingt un cent de rand sud-africain):

(a) par l'émission de 100 (cent) actions privilégiées de catégorie A émises en relation avec le Compartiment A (les Actions Privilégiées A) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune et une prime d'émission de ZAR999.999,99 (neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf rand sud-africain et quatre-vingt-dix neuf cent de rand sud-africain) attachée à chacune d'entre elles et qui seront souscrites par l'A Actionnaires par apport en nature; et

par l'émission de 100 (cent) actions privilégiées de catégorie C émises en relation avec le Compartiment C (les Actions Privilégiées C) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune et une prime d'émission de ZAR999.999,99 (neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf rand sud-africain et quatre-vingt-dix neuf cent de rand sud-africain) attachée à chacune d'entre elles et qui seront souscrites par le B Actionnaires par apport en numéraire.

(3) décision de modifier les statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, et

(4) modification du registre des actionnaires afin de refléter les changements ci-dessus.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

En application des décisions ci-dessus, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de ZAR2 (deux rand sud-africain) afin de porter le capital de ZAR400.004,81 (quatre cent mille quatre rand sud-africains et quatre-vingt un cent de rand sud-africain) à ZAR400.006,81 (quatre cent mille six rand sud-africain et quatre-vingt un cent de rand sud-africain) en procédant à l'émission de (i) 100 (cent) Actions Privilégiées A émises sous le Compartiment A, ayant une valeur nominale de ZAR0.01 (un cent de rand sud-africain) chacune, et (ii) 100 (cent) Actions Privilégiées C émises sous le Compartiment C, ayant une valeur nominale de ZAR0.01 (un cent de rand sud-africain) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Assemblée prend note et accepte les souscriptions suivantes comme paiement pour les Actions Privilégiées A et les Actions Privilégiées C nouvellement émises par la Société.

1. Le B Actionnaire déclare:

(i) qu'il souscrit à 100 (cent) Actions Privilégiées C ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune et une prime d'émission de ZAR999.999,99 (neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf rand sud-africain et quatre-vingt-dix neuf cent de rand sud-africain) attachée à chacune d'entre elles; et

(ii) qu'il paye les Actions Privilégiées C entièrement par apport en numéraire;

La contribution en numéraire, d'un montant total de ZAR100.000.000,00 (cent millions de rand sud-africain) est affectée de la manière suivante:

- (a) un montant de ZAR1.00 (un rand sud-africain) au compte de capital social de la Société;
- (b) un montant de ZAR99.999.999,00 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf rand sud-africain) au compte relatif aux Actions Privilégiées C.

Le montant total ZAR100.000.000,00 (cent millions de rand sud-africain) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé en date du 4 février 2010, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

2. L'A Actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- (i) qu'il souscrit à 100 (cent) Actions Privilégiées A ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune et une prime d'émission de ZAR99.999,99 (neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf rand sud-africain et quatre-vingt-dix neuf cent de rand sud-africain) attachée à chacune d'entre elles;
- (ii) qu'il les paye entièrement par apport en nature consistant en une ZAR100.000.000 Optimal Invest Linked Note II 2010/2029 émise par LFG Capital SA, agissant à travers compartiment 08-2009-05 (la Créance).

La contribution en numéraire, d'un montant total de ZAR100.000.000 (cent millions de rand sud-africain) est affectée de la manière suivante:

- (a) un montant de ZAR1.00 (un rand sud-africain) au compte de capital social de la Société; et
- (b) un montant de ZAR99.999.999,00 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf rand sud-africain) au compte de prime d'émission des Actions Privilégiées A.

En accord avec les articles 26-1, 26-2 et 32-1 (5) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi); la créance ainsi apportée en nature à fait l'objet d'un rapport préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises et daté du 4 février 2010 qui conclut comme suit:

"Suite à notre examen, nous n'avons pas connaissance d'éléments permettant de conclure que la valeur totale de l'apport en nature n'est pas au moins équivalente au nombre et à la valeur nominale des actions privilégiées, augmenté de la prime d'émission, à émettre en contrepartie .".

Le rapport susmentionné après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie représentée ainsi que par le notaire officiant; sera attachée aux présentes résolutions et sera présenté à l'enregistrement en même temps que ces résolutions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Romme Investments SA" (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des statuts (les Statuts), tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées

par des tiers en émettant des valeurs mobilières, y compris des actions, dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société (y compris les contrats de souscription).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (ni) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question (y compris les contrats de souscription qui peuvent être conclus entre la Société et les Investisseurs (tels que définis à l'article 24 ci-dessous)).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société, y compris des actions, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Chaque Compartiment créé par le Conseil d'Administration est dénommé en utilisant les termes suivants: Compartiment A, Compartiment B, Compartiment C, etc. Les deux premiers compartiments créés sont dénommés Compartiment A, et Compartiment B.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Dispositions générales

Le capital social souscrit est fixé à 400.006,81 ZAR (quatre cent mille six rands sud-africains et quatre-vingt un cent de rand sud-africain) composé de 29.000.000 (vingt neuf millions) d'actions ordinaires de catégorie A (les Actions Ordinaires de Catégorie A) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune, 11.000.000 (onze millions) d'actions ordinaires de catégorie B (les Actions Ordinaires de Catégorie B) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune, 1 (une) d'action privilégiée générale (l'Action Privilégiée Générale) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain), 360 (trois cent soixante) actions privilégiées de catégorie A émises en relation avec Compartiment A (les Actions Privilégiées A) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune, 220 (deux cent vingt) actions privilégiées de catégorie B émises en relation avec Compartiment

B (les Actions Privilégiées B) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune, et 100 (cent) actions privilégiées de catégorie C émises en relation avec Compartiment C (les Actions Privilégiées C) ayant une valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) chacune. Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Privilégiées Générales et les Actions Privilégiées (telles que définies ci-dessous) sont désignées ensemble les actions. Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont désignées ensemble les Actions Votantes.

5.2 Actions Privilégiées

La Société peut émettre des actions privilégiées (les Actions Privilégiées) qui sont allouées à un compartiment par le Conseil d'Administration. Les Actions Privilégiées allouées à un compartiment constituent une catégorie d'actions distincte et chaque catégorie d'Actions Privilégiées est dénommée en utilisant après les termes "Actions Privilégiées" la lettre majuscule désignant le compartiment auquel les Actions Privilégiées en question sont allouées (par exemple, les Actions Privilégiées émises sous le Compartiment A sont dénommées les Actions Privilégiées A).

Les Actions Privilégiées et l'ensemble des droits et actifs associés (y compris les fonds provenant de la souscription devant être versés au titre du paiement du prix de souscription des Actions Privilégiées, représentés par la valeur nominale et la prime d'émission des Actions Privilégiées (les Fonds Provenant de la Souscription)) et des actifs achetés ou acquis autrement, sur décision du Conseil d'Administration, avec les Fonds Provenant de la Souscription ont été ou seront (selon le cas) alloués au compartiment correspondant créé par le Conseil d'Administration. Les sommes payées en tant que prime d'émission dans le cadre de la souscription des Actions Privilégiées (la Prime d'Émission des Actions Privilégiées) seront comptabilisées dans un compte de prime d'émission relatif à la Prime d'Émission des Actions Privilégiées émises sous le Compartiment concerné et les distributions prélevées sur ce compte de prime d'émission ne peuvent être versées qu'aux porteurs des Actions Privilégiées émises dans le compartiment concerné et au prorata.

5.3 Actions Privilégiées Générales

L'Action Privilégiée Générale n'est pas allouée à un compartiment. L'Action Privilégiée Générale constitue une catégorie d'actions distincte.

Les sommes payées en tant que prime d'émission dans le cadre de la souscription de l'Action Privilégiée Générale (la Prime d'Émission des Actions Privilégiées Générales) seront comptabilisées dans un compte de prime d'émission relatif à la Prime d'Émission des Actions Privilégiées Générales et alloué à aucun compartiment, et, les distributions prélevées sur ce compte de prime d'émission ne peuvent être versées qu'aux porteurs des Actions Privilégiées Générales et au prorata.

5.4 Augmentations de capital

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

En cas d'augmentation du capital social de la Société, s'agissant des droits de souscription privilégiés établis par la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), les Actions Ordinaires de Catégorie A sont assorties d'un droit de souscription privilégié de souscrire au prorata des Actions Ordinaires de Catégorie A seulement, les Actions Ordinaires de Catégorie B sont assorties d'un droit de souscription privilégié de souscrire au prorata des Actions Ordinaires de Catégorie B seulement, les Actions Privilégiées Générales sont assorties d'un droit de souscription privilégié de souscrire au prorata des Actions Privilégiées Générales seulement, et les Actions Privilégiées allouées à un compartiment sont également assorties d'un droit de souscription privilégié de souscrire au prorata des Actions Privilégiées émises dans ce compartiment seulement. Les actionnaires concernés peuvent cependant renoncer à leurs droits de souscription privilégiés.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé

Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de juin de chaque année à 11.00 du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvré.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit élire un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature de deux administrateurs du Conseil d'Administration ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels et Comptes relatifs aux compartiments. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels de la Société sous la forme requise par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan et le compte de résultat de la Société, accompagnés de son rapport et des autres documents prescrits par la loi au(x) réviseur(s) d'entreprise de la Société qui préparera/ont ensuite son/leur rapport.

Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan, le compte de résultat, les rapports du Conseil d'Administration et du/des réviseur(s) d'entreprise et les autres documents prescrits par la loi sont déposés au siège social de la Société et où ils seront mis à la disposition des actionnaires pour inspection pendant les heures normales de bureau.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir et de tenir des comptes financiers distincts concernant les actifs et passifs alloués à chaque compartiment. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration préparera les comptes de chaque compartiment, composés d'un bilan et d'un compte de résultat, au dernier jour de l'exercice social (les Comptes Annuels de Compartiment).

Les comptes financiers concernant les actifs et passifs alloués à chaque compartiment, y compris les Comptes Annuels de Compartiment, sont préparés conformément (i) aux mêmes règles comptables luxembourgeoises que les comptes annuels de la Société et (ii) aux règles stipulées à l'article 24 relatives à la séparation des actifs et passifs des compartiments.

L'Assemblée Générale annuelle approuve les Comptes Annuels de Compartiment ainsi que les comptes annuels de la Société.

Art. 21. Distributions.

21.1 Dispositions générales

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

Les dividendes peuvent être payés en rands sud-africains (ZAR) ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires (y compris par prélèvement sur un compte de prime d'émission) sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915 et les présents Statuts.

Une Assemblée Générale des actionnaires peut décider de payer des dividendes intérimaires (y compris par prélèvement sur un compte de prime d'émission) conformément aux présents Statuts.

21.2 Distributions dans un compartiment

Les distributions prélevées sur les actifs d'un compartiment, que ce soit par voie de dividende ou autres, sont composées de fonds légalement disponibles pour distribution dans ce compartiment aux porteurs des Actions Privilégiées habilités à recevoir des distributions dans ce compartiment conformément aux règles de distribution du compartiment en question prévues dans les Statuts.

21.3 Distributions prélevées sur les actifs qui ne sont pas alloués à un compartiment

Les distributions prélevées sur les actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment, que ce soit par voie de dividende ou autres, sont versées aux porteurs des Actions Privilégiées Générales et aux porteurs des Actions Votantes de la manière suivante.

Chaque porteur d'Actions Privilégiées Générales et chaque porteur d'Actions Votantes a le droit de recevoir et de se voir payer à chaque Date Disponible, sur les actifs et sur les fonds légalement disponibles pour distribution qui ne sont pas alloués aux compartiments, mais à l'exclusion de la Prime d'Émission des Actions Privilégiées Générales, les distributions déterminées comme suit et dans l'ordre suivant:

(i) chaque porteur d'Actions Privilégiées Générales a le droit de recevoir et de se voir payer un dividende privilégié cumulatif d'un montant égal à 100 % (cent pour-cent) de la valeur nominale de chaque Action Privilégiée Générale, le montant des dividendes non-déclarés étant accumulés jusqu'à leur déclaration;

(ii) avant la date à laquelle les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont reçu un montant total, de 3.000.000,00 ZAR (trois millions de rand sud-africain) dans le cadre des distributions versées conformément aux termes du présent paragraphe, chaque porteur d'Actions Privilégiées Générales a le droit de recevoir toutes les distributions de dividende au prorata du nombre d'Actions Privilégiées Générales qu'il détient (le Dividende Privilégié Général); et

(iii) une fois que les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont reçu le montant mentionné au paragraphe (ii) ci-dessus, chaque porteur d'Actions Votantes a le droit de recevoir toutes les distributions de dividende au prorata du nombre d'Actions Votantes qu'il détient.

La Prime d'Émission Générale des Actions Privilégiées ne peut être distribuée qu'aux porteurs des Actions Privilégiées Générales, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées Générales qu'ils détiennent.

Pour les besoins du présent article 21.3, Date Disponible désigne une date à laquelle un Montant Disponible Réalloué devient disponible pour distribution sur les actifs qui ne sont pas alloués à un compartiment; et

Montant Disponible Réalloué désigne un montant transféré depuis les compartiments et représentant les actifs qui sont réalloués, vers les actifs et passifs non alloués à un compartiment conformément aux articles 22.2 et 27.2.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 Dispositions générales

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chaque Compartiment de la Société peut être placé en liquidation sur décision du Conseil d'Administration.

22.2 Distribution sur les actifs d'un compartiment

En cas de liquidation de la Société ou de liquidation d'un compartiment, est versé au porteur d'Actions Privilégiées, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'il détient et sur les actifs disponibles dans le compartiment en question, un montant égal au total de:

(i) la valeur nominale des Actions Privilégiées détenues dans ce compartiment, plus la Prime d'Émission des Actions Privilégiées correspondante payée lors de l'émission de ces Actions Privilégiées; plus

(ii) le dividende qui aurait été payable sur ces Actions Privilégiées si un dividende, calculé conformément à l'article 27 ci-dessus, avait été déclaré sur ces Actions Privilégiées le jour précédant la liquidation.

Le solde des actifs qui sont disponibles pour distribution dans un compartiment est transféré aux actifs et passifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment et sont donc traités comme un Montant Disponible Réalloué pour les besoins de l'article 21.3, s'il y a lieu.

22.3 Distribution sur les actifs qui ne sont pas alloués à un compartiment

En cas de liquidation de la Société, les distributions sur les actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment (y compris les actifs transférés conformément à l'article 22.2 ou à l'article 27.2, selon le cas) sont déterminées comme suit et dans l'ordre suivant:

(i) chaque porteur d'Actions Privilégiées Générales a le droit de recevoir la valeur nominale de ses Actions Privilégiées Générales plus la Prime d'Émission des Actions Privilégiées Générales payée lors de l'émission de ces Actions Privilégiées Générales;

(ii) avant la date à laquelle les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont reçu un montant total de 3.000.000ZAR (trois millions de rand sud-africains) dans le cadre des distributions versées conformément aux termes de l'article 21.3 et du présent paragraphe (ii) (et à l'exclusion des distributions versées au titre du paragraphe (i) du présent article 22.3), chaque porteur d'Actions Privilégiées Générales a le droit de recevoir toutes les distributions au prorata du nombre d'Actions Privilégiées Générales qu'il détient;

(iii) une fois que les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont reçu le montant mentionné au paragraphe (ii) ci-dessus, chaque porteur d'Actions Votantes a le droit de recevoir la valeur nominale de ses Actions Votantes; et

(iv) une fois que chaque porteur d'Actions Votantes a reçu la valeur nominale de ses Actions Votantes, chaque porteur d'Actions Votantes a le droit de recevoir le solde des actifs, au prorata du nombre d'Actions Votantes qu'il détient.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être ponctuellement modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé - à l'exception des actifs représentant le Montant Disponible Réalloué - sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs, c'est-à-dire les actionnaires concernés, de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement pourront être incluses dans la documentation d'émission pertinente (y compris les contrats de souscription conclus entre la Société et les Investisseurs), et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement, si elles sont incluses dans la documentation d'émission (y compris les contrats de souscription conclus entre la Société et les Investisseurs).

Les droits des porteurs des Actions Votantes et des Actions Privilégiées Générales sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 25. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de Saisir les actifs de la Société.

Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie

Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 26. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à rencontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à rencontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 27. Droits de vote des actionnaires et Droits financiers relatifs aux compartiments.

27.1 Droits de vote

27.1.1 Dispositions générales

Chaque Action Votante donne droit à une voix. Dans le cas où les Actions Privilégiées Générales et les Actions Privilégiées, qui sont des actions sans droit de vote tel que prévu aux Articles 44 à 47 de la Loi sur les Sociétés de 1915, confèrent le droit de vote en vertu des présents Statuts, chaque Action Privilégiée Générale et chaque Action Privilégiée donne droit à une voix.

Sous réserve des dispositions ci-dessous, les Actions Privilégiées Générales et les Actions Privilégiées ne confèrent aucun droit de vote sauf en ce qui concerne une résolution relative aux questions répertoriées à l'article 46 de la Loi sur les Sociétés de 1915, c'est-à-dire:

- (a) l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- (b) la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- (c) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- (d) la réduction du capital social de la Société;
- (e) la modification de l'objet social la Société;
- (f) l'émission d'obligations convertibles;
- (g) la dissolution anticipée de la Société; et
- (h) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés de 1915, lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions de la Société et que la résolution de l'Assemblée Générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la résolution doit, pour être valable, réunir les conditions de présence et de majorité requises par l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés de 1915 concernant les porteurs de cette catégorie d'actions votant en tant que catégorie distincte. Les résolutions portant sur (i) une modification des présents Statuts visant à fixer les termes et conditions d'une nouvelle catégorie d'Actions Privilégiées devant être allouée à un nouveau compartiment, (ii) les émissions d'Actions Privilégiées devant être allouées à ce compartiment et (iii) les autres actions nécessaires pour émettre au profit des Investisseurs des Actions Privilégiées devant être allouées à un nouveau compartiment, ne sont pas considérées comme une modification des droits respectifs des Actions Privilégiées en circulation au sens de l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Les porteurs des Actions Privilégiées et les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont les mêmes droits de vote que les porteurs des Actions Votantes si, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le dividende privilégié cumulatif prescrit par l'article 44 de la Loi sur les Sociétés de 1915 n'a pas été versé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à la date à laquelle ce dividende privilégié cumulatif aura été intégralement reçu.

27.1.2 Droits de vote des Actions Privilégiées Générales

En sus des droits de vote conférés aux Actions Privilégiées Générales aux termes de l'article 27.1.1, les Actions Privilégiées Générales confèrent le droit de vote concernant une résolution ayant une incidence directe sur les droits attachés aux Actions Privilégiées Générales ou sur les intérêts du porteur d'Actions Privilégiées Générales, y compris une résolution portant sur l'une des actions visées aux paragraphes (a) à (d) ci-dessous:

(a) modifier, amender, supprimer, étendre, altérer ou annuler les droits ou privilèges des Actions Privilégiées Générales ou les termes ou conditions applicables aux Actions Privilégiées Générales; ou

(b) réduire, rembourser ou distribuer le capital social versé lors l'émission des Actions Privilégiées Générales et la Prime d'Émission des Actions Privilégiées Générale payée lors de l'émission des Actions Privilégiées Générales ou les réserves non-distribuables; ou

(c) augmenter, regrouper ou subdiviser le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A, d'Actions Ordinaires de Catégorie B ou d'autres actions ordinaires de la Société; ou

(d) émettre des actions qui ont un rang prioritaire, à quelque titre que ce soit, sur les Actions Privilégiées Générales sur les actifs qui ne sont pas alloués à un compartiment, que ce soit en rapport avec un dividende, un rendement du capital ou autre.

Les porteurs des Actions Privilégiées Générales ont les mêmes droits de vote que les Actions Votantes si un Dividende Privilégié Général ou une partie de celui-ci (qu'il soit ou non déclaré) reste arriéré et impayé pendant une période de 5 (cinq) Jours Ouvrés après la date prévue ou la date d'échéance du paiement et pendant aussi longtemps que ce Dividende Privilégié Général reste impayé.

Dans le cas où le porteur d'Actions Privilégiées Générales a le droit de voter conformément au paragraphe précédent ci-dessus, le porteur d'Actions Privilégiées Générales ne peut voter que sur les résolutions qui se rapportent exclusivement à une question relative aux actifs et passifs qui ne sont pas alloués à un compartiment.

27.1.3 Droits de vote des Actions Privilégiées A

En sus des droits de vote conférés aux Actions Privilégiées aux termes de l'article 27.1.1, les Actions Privilégiées A confèrent le droit de vote concernant une résolution ayant une incidence directe sur les droits attachés aux Actions Privilégiées A ou sur les intérêts du porteur d'Actions Privilégiées A, y compris une résolution portant sur l'une des actions visées aux paragraphes (a) à (d) ci-dessous

(a) modifier, amender, supprimer, étendre, altérer ou annuler les droits ou privilèges des Actions Privilégiées A ou les termes ou conditions applicables aux Actions Privilégiées A; ou

(b) réduire, rembourser ou distribuer le capital social versé lors de l'émission des Actions Privilégiées A et la Prime d'Émission des Actions Privilégiées A payée lors de l'émission des Actions Privilégiées A ou ses réserves non-distribuables; ou

(c) augmenter, regrouper ou subdiviser le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A, d'Actions Ordinaires de Catégorie B, d'Actions Privilégiées Générales ou d'autres actions ordinaires de la Société; ou

(d) émettre des actions qui ont un rang prioritaire, à quelque titre que ce soit, sur les Actions Privilégiées A dans le Compartiment A, que ce soit en rapport avec un dividende, un rendement du capital ou autre.

Les porteurs des Actions Privilégiées A ont les mêmes droits de vote que les Actions Votantes si un Dividende Privilégié A ou une partie de celui-ci (qu'il soit ou non déclaré) reste arriéré et impayé pendant une période de 5 (cinq) Jours Ouvrés après la date prévue ou la date d'échéance du paiement et pendant aussi longtemps que ce Dividende Privilégié A reste impayé.

Dans le cas où le porteur d'Actions Privilégiées A a le droit de voter conformément au paragraphe précédent ci-dessus, le porteur d'Actions Privilégiées A ne peut voter que sur les résolutions qui se rapportent exclusivement à une question relative au Compartiment A.

27.1.4 Droits de vote des Actions Privilégiées B

En sus des droits de vote conférés aux Actions Privilégiées aux termes de l'article 27.1.1, les Actions Privilégiées B confèrent le droit de vote concernant une résolution ayant une incidence directe sur les droits attachés aux Actions Privilégiées B ou sur les intérêts du porteur d'Actions Privilégiées B, y compris une résolution portant sur l'une des actions visées aux paragraphes (a) à (d) ci-dessous:

(a) modifier, amender, supprimer, étendre, altérer ou annuler les droits ou privilèges des Actions Privilégiées B ou les termes ou conditions applicables aux Actions Privilégiées B; ou

(b) réduire, rembourser ou distribuer le capital social versé lors de l'émission des Actions Privilégiées B et la Prime d'Émission des Actions Privilégiées B payée lors de l'émission des Actions Privilégiées B ou ses réserves non-distribuables; ou

(c) augmenter, regrouper ou subdiviser le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A, d'Actions Ordinaires de Catégorie B, d'Actions Privilégiées Générales ou d'autres actions ordinaires de la Société; ou

(d) émettre des actions qui ont un rang prioritaire, à quelque titre que ce soit, sur les Actions Privilégiées B dans le Compartiment B, que ce soit en rapport avec un dividende, un rendement du capital ou autre.

Les porteurs des Actions Privilégiées B ont les mêmes droits de vote que les Actions Votantes si un Dividende Privilégié B ou une partie de celui-ci (qu'il soit ou non déclaré) reste arriéré et impayé pendant une période de 5 (cinq) Jours Ouvrés après la date prévue ou la date d'échéance du paiement et pendant aussi longtemps que ce Dividende Privilégié B reste impayé.

Dans le cas où le porteur d'Actions Privilégiées B a le droit de voter conformément au paragraphe précédent ci-dessus, le porteur d'Actions Privilégiées B ne peut voter que sur les résolutions qui se rapportent exclusivement à une question relative au Compartiment B.

27.1.5 Droits de vote des Actions Privilégiées C

En sus des droits de vote conférés aux Actions Privilégiées aux termes de l'article 27.1.1, les Actions Privilégiées C confèrent le droit de vote concernant une résolution ayant une incidence directe sur les droits attachés aux Actions Privilégiées C ou sur les intérêts du porteur d'Actions Privilégiées C, y compris une résolution portant sur l'une des actions visées aux paragraphes (a) à (d) ci-dessous:

(a) modifier, amender, supprimer, étendre, altérer ou annuler les droits ou privilèges des Actions Privilégiées C ou les termes ou conditions applicables aux Actions Privilégiées C; ou

(b) réduire, rembourser ou distribuer le capital social versé lors de l'émission des Actions Privilégiées C et la Prime d'Émission des Actions Privilégiées C payée lors de l'émission des Actions Privilégiées ou ses réserves non-distribuables; ou

(c) augmenter, regrouper ou subdiviser le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A, d'Actions Ordinaires de Catégorie C, d'Actions Privilégiées Générales ou d'autres actions ordinaires de la Société; ou

(d) émettre des actions qui ont un rang prioritaire, à quelque titre que ce soit, sur les Actions Privilégiées C dans le Compartiment C, que ce soit en rapport avec un dividende, un rendement du capital ou autre.

Les porteurs des Actions Privilégiées C ont les mêmes droits de vote que les Actions Votantes si un Dividende Privilégié C ou une partie de celui-ci (qu'il soit ou non déclaré) reste arriéré et impayé pendant une période de 5 (cinq) Jours Ouvrés après la date prévue ou la date d'échéance du paiement et pendant aussi longtemps que ce Dividende Privilégié C reste impayé.

Dans le cas où le porteur d'Actions Privilégiées C a le droit de voter conformément au paragraphe précédent ci-dessus, le porteur d'Actions Privilégiées C ne peut voter que sur les résolutions qui se rapportent exclusivement à une question relative au Compartiment C.

27.2 Droits financiers relatifs aux compartiments

27.2.1 Droits financiers relatifs au Compartiment A

Le porteur d'Actions Privilégiées A a le droit de recevoir des distributions dans le Compartiment A, que ce soit par voie de dividende ou autre, sur les actifs et sur les fonds disponibles dans le Compartiment A, de la manière suivante.

Chaque porteur d'Actions Privilégiées A a le droit de recevoir et se voir payer à chaque Date de Paiement de Dividende A au titre de chaque Action Privilégiée A qu'il détient, tel que déclaré aux Dates de Fixing A ou à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs A, sur les actifs et sur les fonds légalement disponibles pour distribution dans le Compartiment A, mais à l'exclusion de la Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées A, un Dividende Privilégié Cumulatif Légal A et un Dividende Privilégié A pour chaque Période de Dividende A, déterminés comme suit et dans l'ordre suivant:

(i) le Dividende Privilégié Cumulatif Légal A;

(ii) le Dividende Privilégié A prévu au titre de la Période de Dividende A en question, calculé en multipliant le Taux de Dividende A de cette période par le total du Prix d'Émission A moins ZAR2.60 (deux rands sud-africains et soixante cent de rand sud-africain); et

(iii) le montant des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A - multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende A - (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif),

étant précisé qu'en tout état de cause la Société n'est pas tenue, à quelque moment que ce soit, de payer un montant de Dividende Privilégié A supérieur au revenu qu'elle a réellement reçu au titre des Investissements Sous-jacents A - multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende A - et, pour un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents A, les dispositions du paragraphe c) "Arriérés" du présent article 27.2.1 s'appliquent.

La Société déclare (i) chaque Dividende Privilégié Cumulatif Légal A et chaque Dividende Privilégié A prévu pour une Période de Dividende A à chaque Date de Fixing A et (ii) chaque dividende relatif à des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs A.

Lors de chaque Date de Paiement de Dividende A, les actifs représentant un montant égal au revenu réellement perçu par la Société au titre des Investissements Sous-jacents A minoré du montant qui doit être déclaré et payé aux porteurs des Actions Privilégiées A conformément aux règles prévues aux paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus à la Date de Paiement de Dividende A sont transférés aux actifs et passifs qui ne sont alloués à aucun compartiment et traités comme un Montant Disponible Réalloué pour les besoins des articles 21.3, 22.2 ou 22.3, selon le cas. Le Conseil d'Administration détermine quels actifs du Compartiment A doivent être réellement transférés à la Date de Paiement de Dividende A concernée.

Chaque Dividende Privilégié A est réputé s'accumuler chaque jour aux fins de son calcul.

c) Arriérés

Si des Dividendes Privilégiés A et des Dividendes Privilégiés Cumulatifs Légaux A ne sont pas déclarés lors d'une Date de Fixing A ou d'une Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs A, le cas échéant, et payés à la Date de Paiement de Dividende A applicable parce que la déclaration de ces dividendes constituerait une infraction au droit applicable ou pour toute autre raison, le montant des dividendes non-déclarés est accumulé jusqu'à sa déclaration (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif).

d) Prime d'Émission des Actions Privilégiées

La Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées A ne peut être distribuée qu'aux porteurs des Actions Privilégiées A, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées A qu'ils détiennent.

e) Définitions

Pour les besoins du présent article 27.2.1, les termes suivants prenant une majuscule ont le sens indiqué ci-dessous dans le présent paragraphe en regard de chacun d'eux.

Date de Closing A désigne le 18 novembre 2009.

Date de Paiement de Dividende A désigne, pour une Action Privilégiée A, le cas échéant:

(a) chacune des Dates de Paiement de Dividende A Prévues; et

(b) pour les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A seulement, la date à laquelle ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A sont reçus, si ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A sont reçus avant 15 heures (heure de Johannesburg) un Jour Ouvré, et, dans tous les autres cas, le premier Jour Ouvré suivant la date à laquelle les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A sont reçus.

Convention de Comptabilisation des Jours -A désigne 360/360 où le nombre de jour dans le cas d'une période plus courte que 360 jours sera calculé sur base d'une année ayant 360 jours avec 12 mois de 30 jours.

Période de Dividende A désigne chaque période commençant à la Date de Fixing A précédente (incluse) et se terminant à la Date de Fixing A suivante (exclue), étant précisé que (a) la première Période de Dividende A est la période courant de la Date de Closing A (incluse) jusqu'à la première Date de Fixing A (exclue) et (b) la dernière Période de Dividende A est la période courant de la Date de Fixing A (incluse) précédant la liquidation de la Société ou du Compartiment A, selon le cas, jusqu'au jour précédant (exclu) la liquidation de la Société ou du Compartiment A, selon le cas.

Taux de Dividende A désigne JIBAR plus 300bps, en application de la Convention de Comptabilisation des Jours -A .

Dates de Fixing A désigne, le cinquième Jour Ouvré de juillet de chaque année, la première Date de Fixing A étant 7 juillet 2010.

Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs A désigne, pour un Encaissement Tardif au titre des Investissements Sous-jacents A seulement, la Date de Paiement de Dividende A y afférente.

Prix d'Émission A désigne, pour une Action Privilégiée A, sa valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) majorée d'une prime de 999.999,99 ZAR (neuf cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf rands sud-africains et quatre-vingt-dix-neuf cents).

Dividende Privilégié Cumulatif Légal A désigne le dividende privilégié cumulatif d'un montant égal à 100 % (cent pour cent) de la valeur nominale de chaque Action Privilégiée A.

Dividende Privilégié A désigne, pour une Action Privilégiée A, un dividende en numéraire privilégié cumulatif calculé conformément au paragraphe (ii) de l'article 27.2.1

Taux de Référence A désigne 100% (cent pour cent)] du Taux de Dividende A.

Dates de Paiement de Dividende A Prévues désigne les Dates de Fixing A.

Investissement Sous-jacent A désigne les actifs achetés ou acquis autrement, sur décision du Conseil d'Administration, avec les Fonds Provenant de la Souscription des Actions Privilégiées A et alloués au Compartiment A.

Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents A désigne, à une Date de Paiement de Dividende A Prévues, les paiements de revenu réellement perçus par la Société au titre de ses Investissements Sous-jacent A applicables pour la Période de Dividende A se terminant à la Date de Fixing A précédente.

Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents A désigne les paiements de revenu (autres que les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents A) perçus par la Société au titre d'un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents A survenu lors d'une Date de Paiement de Dividende A Prévues précédente.

Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents A désigne, à une Date de Paiement de Dividende A Prévues, le montant (le cas échéant) à hauteur duquel les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents A dépassent les Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents A à cette date.

Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents A désigne, à une Date de Paiement de Dividende A Prévues, les paiements de revenu dont la réception par la Société est prévue ou projetée au titre de ses Investissements Sous-jacents A applicables pour la Période de Dividende A se terminant à la Date de Fixing A précédente.

Jour Ouvré désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un autre jour férié officiel à Johannesburg ou à Luxembourg.

JIBAR désigne le taux moyen de marché appliqué aux dépôts libellés en rands pour une période de douze mois tel que déterminé par la Société ou son mandataire deux Jours Ouvrés avant (i) la date d'émission des Actions Privilégiées A pour la première Période de Dividende A; et (ii) une Date de Paiement de Dividende A pour les Périodes de Dividende A ultérieures, le cas échéant.

27.2.2 Droits financiers relatifs au Compartiment B

Le porteur d'Actions Privilégiées B a le droit de recevoir des distributions dans le Compartiment B, que ce soit par voie de dividende ou autre, sur les actifs et sur les fonds disponibles dans le Compartiment B, de la manière suivante.

Chaque porteur d'Actions Privilégiées B a le droit de recevoir et se voir payer à chaque Date de Paiement de Dividende B au titre de chaque Action Privilégiée B qu'il détient, tel que déclaré aux Dates de Fixing B où à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs B, sur les actifs et sur les fonds légalement disponibles pour distribution dans le Compartiment

B, mais à l'exclusion de la Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées B, un Dividende Privilégié Cumulatif Légal B et un Dividende Privilégié B pour chaque Période de Dividende B, fixés comme suit et dans l'ordre suivant:

(i) le Dividende Privilégié Cumulatif Légal B;

(ii) le Dividende Privilégié B prévu au titre de la Période de Dividende B en question calculé en multipliant le Taux de Dividende B de cette période par le total du Prix d'Émission B; et

(iii) le montant des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B - multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende B - (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif),

étant précisé qu'en tout état de cause la Société n'est pas tenue, à quelque moment que ce soit, de payer un montant de Dividende Privilégié B supérieur au revenu qu'elle a réellement perçu au titre des Investissements Sous-jacents B - multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende B - et, pour un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents B, les dispositions du paragraphe c) "Arriérés" du présent article 27.2.2 s'appliquent.

La Société déclare (i) chaque Dividende Privilégié Cumulatif Légal B et chaque Dividende Privilégié B prévu pour une Période de Dividende B à chaque Date de Fixing B et (ii) chaque dividende relatif à des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs B.

Lors de chaque Date de Paiement de Dividende B, les actifs représentant un montant égal au revenu réellement perçu par la Société au titre des Investissements Sous-jacents B minoré du montant qui doit être déclaré et payé aux porteurs des Actions Privilégiées B conformément aux règles stipulées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus à la Date de Paiement de Dividende B sont transférés aux actifs et passifs qui ne sont alloués à aucun compartiment et traités comme un Montant Disponible Réalloué pour les besoins des articles 21.3, 22.2 ou 22.3, selon le cas. Le Conseil d'Administration détermine quels actifs du Compartiment B doivent être réellement transférés à la Date de Paiement de Dividende B concernée.

Chaque Dividende Privilégié B est réputé s'accumuler chaque jour aux fins de son calcul.

c) Arriérés

Si des Dividendes Privilégiés B et des Dividendes Privilégiés Cumulatifs Légaux B ne sont pas déclarés lors d'une Date de Fixing B ou d'une Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs B, le cas échéant, et payés à la Date de Paiement de Dividende B applicable parce que la déclaration de ces dividendes constituerait une infraction au droit applicable ou pour toute autre raison, le montant des dividendes non-déclarés est accumulé jusqu'à sa déclaration (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif).

d) Prime d'Émission des Actions Privilégiées

La Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées B ne peut être distribuée qu'aux porteurs des Actions Privilégiées B, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées B qu'ils détiennent.

e) Définitions

Pour les besoins du présent article 27.2.2, les termes suivants prenant une majuscule ont le sens indiqué ci-dessous au regard de chacun d'eux dans le présent paragraphe.

Date de Closing B désigne le 18 novembre 2009.

Date de Paiement de Dividende B désigne, pour une Action Privilégiée B, le cas échéant:

(a) chacune des Dates de Paiement de Dividende B Prévues; et

(b) pour les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B seulement, la date à laquelle ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B sont reçus, si ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B sont reçus avant 15 heures (heure de Johannesburg) un Jour Ouvré, et, dans tous les autres cas, le premier Jour Ouvré suivant la date à laquelle les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B sont reçus.

Période de Dividende B désigne chaque période commençant à la Date de Fixing B précédente (incluse) et se terminant à la Date de Fixing B suivante (exclue), étant précisé que (a) la première Période de Dividende B est la période courant de la Date de Closing B (incluse) jusqu'à la première Date de Fixing B (exclue) et (b) la dernière Période de Dividende B est la période courant de la Date de Fixing B (incluse) précédant la liquidation de la Société ou du Compartiment B, selon le cas, jusqu'au jour précédant (exclu) la liquidation de la Société ou du Compartiment B, selon le cas.

Taux de Dividende B désigne 92,5% (quatre-vingt-douze virgule cinq pour cent) du Taux de Référence B.

Dates de Fixing B désigne, le troisième Jour Ouvré de chaque mois de chaque année, la première Date de Fixing B étant le 3 décembre 2009.

Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs B désigne, pour un Encaissement Tardif au titre des Investissements Sous-jacents B seulement, la Date de Paiement de Dividende B y afférente.

Prix d'Émission B désigne, pour une Action Privilégiée B, sa valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) majorée d'une prime de 999.999,99 ZAR (neuf cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf rands sud-africains et quatre-vingt-dix-neuf cents).

Dividende Privilégié Cumulatif Légal B désigne le dividende privilégié cumulatif d'un montant égal à 100 % (cent pour-cent) de la valeur nominale de chaque Action Privilégiée B.

Dividende Privilégié B désigne, pour une Action Privilégiée B, un dividende en numéraire privilégié cumulatif calculé conformément au paragraphe (ii) de l'article 27.2.2.

Taux de Référence B désigne pour chaque Dates de Fixing B, le pourcentage obtenu en divisant la totalité des Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents B reçus par la Société au titre des Investissement Sous-jacent B pendant la Période de Dividende B applicable par la somme des prix de souscriptions ou d'achats payés par la Société pour souscrire ou acheter les Investissement Sous-jacent B (sous réserve que les Investissement Sous-jacent B n'aient pas été remboursés ou annulés et repayés autrement).

Dates de Paiement de Dividende B Prévues désigne deux Jours Ouvrés après les Dates de Fixing B.

Investissement Sous-jacent B désigne les actifs achetés ou acquis autrement, sur décision du Conseil d'Administration, avec les Fonds Provenant de la Souscription de ses Actions Privilégiées B et alloués au Compartiment B.

Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents B désigne, à une Date de Paiement de Dividende B Prévues, les paiements de revenu réellement reçus par la Société au titre de ses Investissements Sous-jacent B applicables pour la Période de Dividende B se terminant à la Date de Fixing B précédente.

Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents B désigne les paiements de revenu (autres que les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents B) reçus par la Société au titre d'un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents B survenu lors d'une Date de Paiement de Dividende B Prévues précédente.

Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents B désigne, à une Date de Paiement de Dividende B Prévues, le montant (le cas échéant) à hauteur duquel les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents B dépassent les Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents B à cette date.

Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents B désigne, à une Date de Paiement de Dividende B Prévues, les paiements de revenu dont la réception par la Société est prévue ou projetée au titre de ses Investissements Sous-jacents B applicables pour la Période de Dividende B se terminant à la Date de Fixing B précédente.

Jour Ouvré désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un autre jour férié officiel à Johannesburg ou à Luxembourg.

JIBAR désigne le taux moyen de marché appliqué aux dépôts libellés en rands pour une période de trois mois, qui paraît à la Page SAFEY de l'Écran Reuters, à côté de la légende YLD (ou toute page de substitution) à 11 heures (heure de Johannesburg), à (i) la date d'émission des Actions Privilégiées B pour la première Période de Dividende B; et (ii) une Date de Paiement de Dividende B pour les Périodes de Dividende B ultérieures, le cas échéant, étant précisé que si ce taux ne paraît pas à la Page SAFEY de l'Écran Reuters (ou toute page de substitution), le taux sera fixé comme si la Société ou son agent avait, pour la première Période de Dividende B ou la Période de Dividende B concernée, stipulé le Taux JIBAR des Banques de Référence comme étant le taux applicable.

Taux JIBAR des Banques de Référence désigne le taux moyen de marché appliqué aux dépôts libellés en rands pour une période de trois mois cité par les Banques de Référence aux alentours de 11 heures (heure Johannesburg), à la date à laquelle la première Période de Dividende B ou la Période de Dividende B concernée commence, selon le principe que la Société ou son agent demandera au bureau principal à Johannesburg de chaque Banque de Référence de fournir un taux à la date concernée et le taux retenu sera la moyenne arithmétique des taux cités, sauf si un seul taux est fourni, auquel cas ce taux sera retenu.

Banques de Référence désigne The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited et Absa Bank Limited.

Banques de Référence désigne The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited et Absa Bank Limited.

27.2.3 Droits financiers relatifs au Compartiment C

Le porteur d'Actions Privilégiées C a le droit de recevoir des distributions dans le Compartiment C, que ce soit par voie de dividende ou autre, sur les actifs et sur les fonds disponibles dans le Compartiment C, de la manière suivante.

Chaque porteur d'Actions Privilégiées C a le droit de recevoir et se voir payer à chaque Date de Paiement de Dividende C au titre de chaque Action Privilégiée C qu'il détient, tel que déclaré aux Dates de Fixing C où à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs C, sur les actifs et sur les fonds légalement disponibles pour distribution dans le Compartiment C, mais à l'exclusion de la Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées C, un Dividende Privilégié Cumulatif Légal C et un Dividende Privilégié C pour chaque Période de Dividende C, fixés comme suit et dans l'ordre suivant:

(i) le Dividende Privilégié Cumulatif Légal C;

(ii) le Dividende Privilégié C prévu au titre de la Période de Dividende C en question calculé en multipliant le Taux de Dividende C de cette période par le total du Prix d'Émission C; et

(iii) le montant des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C - multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende C - (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif),

étant précisé qu'en tout état de cause la Société n'est pas tenue, à quelque moment que ce soit, de payer un montant de Dividende Privilégié C supérieur au revenu qu'elle a réellement perçu au titre des Investissements Sous-jacents C -

multiplié par le pourcentage visé dans la définition du Taux de Dividende C - et, pour un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents C, les dispositions du paragraphe c) "Arriérés" du présent article 27.2.2 s'appliquent.

La Société déclare (i) chaque Dividende Privilégié Cumulatif Légal C et chaque Dividende Privilégié C prévu pour une Période de Dividende C à chaque Date de Fixing C et (ii) chaque dividende relatif à des Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C à la Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs C.

Lors de chaque Date de Paiement de Dividende C, les actifs représentant un montant égal au revenu réellement perçu par la Société au titre des Investissements Sous-jacents C minoré du montant qui doit être déclaré et payé aux porteurs des Actions Privilégiées C conformément aux règles stipulées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus à la Date de Paiement de Dividende C sont transférés aux actifs et passifs qui ne sont alloués à aucun compartiment et traités comme un Montant Disponible Réalloué pour les besoins des articles 21.3, 22.2 ou 22.3, selon le cas. Le Conseil d'Administration détermine quels actifs du Compartiment C doivent être réellement transférés à la Date de Paiement de Dividende C concernée.

Chaque Dividende Privilégié C est réputé s'accumuler chaque jour aux fins de son calcul.

c) Arriérés

Si des Dividendes Privilégiés C et des Dividendes Privilégiés Cumulatifs Légaux C ne sont pas déclarés lors d'une Date de Fixing C ou d'une Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs C, le cas échéant, et payés à la Date de Paiement de Dividende C applicable parce que la déclaration de ces dividendes constituerait une infraction au droit applicable ou pour toute autre raison, le montant des dividendes non-déclarés est accumulé jusqu'à sa déclaration (pour éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucun autre montant de dividende n'est dû et payable au titre du paiement tardif).

d) Prime d'Émission des Actions Privilégiées

La Prime d'Émission des Actions Privilégiées versée lors de l'émission des Actions Privilégiées C ne peut être distribuée qu'aux porteurs des Actions Privilégiées C, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées C qu'ils détiennent.

e) Définitions

Pour les besoins du présent article 27.2.2, les termes suivants prenant une majuscule ont le sens indiqué ci-dessous au regard de chacun d'eux dans le présent paragraphe.

Date de Closing C désigne le 4 février 2010.

Date de Paiement de Dividende C désigne, pour une Action Privilégiée C, le cas échéant:

(a) chacune des Dates de Paiement de Dividende C Prévues; et

(b) pour les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C seulement, la date à laquelle ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C sont reçus, si ces Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C sont reçus avant 15 heures (heure de Johannesburg) un Jour Ouvré, et, dans tous les autres cas, le premier Jour Ouvré suivant la date à laquelle les Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C sont reçus.

Période de Dividende C désigne chaque période commençant à la Date de Fixing C précédente (incluse) et se terminant à la Date de Fixing C suivante (exclue), étant précisé que (a) la première Période de Dividende C est la période courant de la Date de Closing C (incluse) jusqu'à la première Date de Fixing C (exclue) et (b) la dernière Période de Dividende C est la période courant de la Date de Fixing C (incluse) précédant la liquidation de la Société ou du Compartiment C, selon le cas, jusqu'au jour précédant (exclu) la liquidation de la Société ou du Compartiment C, selon le cas.

Taux de Dividende C désigne 92,5% (quatre-vingt-douze virgule cinq pour cent) du Taux de Référence C.

Dates de Fixing C désigne, le troisième Jour Ouvré de chaque mois de chaque année, la première Date de Fixing C étant le 3 décembre 2009.

Date de Fixing pour les Encaissements Tardifs C désigne, pour un Encaissement Tardif au titre des Investissements Sous-jacents C seulement, la Date de Paiement de Dividende C y afférente.

Prix d'Émission C désigne, pour une Action Privilégiée C, sa valeur nominale de 0,01 ZAR (un cent de rand sud-africain) majorée d'une prime de 999.999,99 ZAR (neuf cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf rands sud-africains et quatre-vingt-dix-neuf cents).

Dividende Privilégié Cumulatif Légal C désigne le dividende privilégié cumulatif d'un montant égal à 100 % (cent pour-cent) de la valeur nominale de chaque Action Privilégiée C.

Dividende Privilégié C désigne, pour une Action Privilégiée C, un dividende en numéraire privilégié cumulatif calculé conformément au paragraphe (ii) de l'article 27.2.3.

Taux de Référence C désigne pour chaque Dates de Fixing C, le pourcentage obtenu en divisant la totalité des Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents C reçus par la Société au titre des Investissement Sous-jacent C pendant la Période de Dividende C applicable par la somme des prix de souscriptions ou d'achats payés par la Société pour souscrire ou acheter les Investissement Sous-jacent C (sous réserve que les Investissement Sous-jacent C n'aient pas été remboursés ou annulés et repayés autrement).

Dates de Paiement de Dividende C Prévues désigne deux Jours Ouvrés après les Dates de Fixing C.

Investissement Sous-jacent C désigne les actifs achetés ou acquis autrement, sur décision du Conseil d'Administration, avec les Fonds Provenant de la Souscription de ses Actions Privilégiées C et alloués au Compartiment C.

Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents C désigne, à une Date de Paiement de Dividende C Prévues, les paiements de revenu réellement reçus par la Société au titre de ses Investissements Sous-jacents C applicables pour la Période de Dividende C se terminant à la Date de Fixing C précédente.

Encaissements Tardifs au titre des Investissements Sous-jacents C désigne les paiements de revenu (autres que les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents C) reçus par la Société au titre d'un Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents C survenu lors d'une Date de Paiement de Dividende C Prévues précédente.

Déficit des Encaissements au titre des Investissements Sous-jacents C

désigne, à une Date de Paiement de Dividende C Prévues, le montant (le cas échéant) à hauteur duquel les Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents C dépassent les Encaissements Réels au titre des Investissements Sous-jacents C à cette date.

Encaissements Prévus au titre des Investissements Sous-jacents C désigne, à une Date de Paiement de Dividende C Prévues, les paiements de revenu dont la réception par la Société est prévue ou projetée au titre de ses Investissements Sous-jacents C applicables pour la Période de Dividende C se terminant à la Date de Fixing C précédente.

Jour Ouvré désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un autre jour férié officiel à Johannesburg ou à Luxembourg.

JIBAR désigne le taux moyen de marché appliqué aux dépôts libellés en rands pour une période de trois mois, qui paraît à la Page SAFETY de l'Écran Reuters, à côté de la légende YLD (ou toute page de substitution) à 11 heures (heure de Johannesburg), à (i) la date d'émission des Actions Privilégiées C pour la première Période de Dividende C; et (m) une Date de Paiement de Dividende C pour les Périodes de Dividende C ultérieures, le cas échéant, étant précisé que si ce taux ne paraît pas à la Page SAFETY de l'Écran Reuters (ou toute page de substitution), le taux sera fixé comme si la Société ou son agent avait, pour la première Période de Dividende C ou la Période de Dividende C concernée, stipulé le Taux JIBAR des Banques de Référence comme étant le taux applicable.

Taux JIBAR des Banques de Référence désigne le taux moyen de marché appliqué aux dépôts libellés en rands pour une période de trois mois cité par les Banques de Référence aux alentours de 11 heures (heure Johannesburg), à la date à laquelle la première Période de Dividende C ou la Période de Dividende C concernée commence, selon le principe que la Société ou son agent demandera au bureau principal à Johannesburg de chaque Banque de Référence de fournir un taux à la date concernée et le taux retenu sera la moyenne arithmétique des taux cités, sauf si un seul taux est fourni, auquel cas ce taux sera retenu.

Banques de Référence désigne The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited et Absa Bank Limited.

Banques de Référence désigne The Standard Bank of South Africa Limited, First Rand Bank Limited, Nedbank Limited et Absa Bank Limited.

Art. 28. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter l'émission des Actions Ordinaires de Catégorie A, des Actions Ordinaires de Catégorie B, des Actions Privilégiées Générales, des Actions Privilégiées A, des Actions Privilégiées B, et des Actions Privilégiées C, et accorde pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou d'enregistrer au nom de la Société l'émission des Actions Ordinaires de Catégorie A, des Actions Ordinaires de Catégorie B, des Actions Privilégiées Générales, des Actions Privilégiées A, des Actions Privilégiées B et des Actions Privilégiées C et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à Luxembourg Financial Group ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DOSCH, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5929. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030543/1924.

(100027952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Trident Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030181/10.

(100027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030180/10.

(100027496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Tomali, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.867.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030183/9.

(100027626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Trident Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030182/10.

(100027152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 143.620.

EXTRAIT

La société FISCALITE IMMOBILIERE S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

René Moris

Référence de publication: 2010031755/15.

(100029334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Piazza Duomo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 87.952.

Le Bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030169/10.

(100027046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Bayamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 93.961.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010030168/10.

(100027048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Lux Natursteine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030167/10.

(100027440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Ecobiodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030166/10.

(100027442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.350,48.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 112.512.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030143/14.

(100027434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Lunix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 117.413.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010030171/10.

(100027041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Pellegrini Catering Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 71.357.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030170/10.

(100027043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Cavim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030165/10.

(100027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Energie Verte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 145.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030163/10.

(100027094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.591.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030142/14.

(100027435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Kismet Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 237.000,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030147/11.

(100027408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Kismet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 247.000,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030148/11.

(100027404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Kismet Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 237.000,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030149/11.

(100027399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HOPI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030150/10.

(100027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Tamarind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030146/11.

(100027409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Chimera International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/02/2010. Signature.

Référence de publication: 2010030152/10.

(100027382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

M.L.C. & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/02/2010. Signature.

Référence de publication: 2010030151/10.

(100027391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Westland International Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030164/10.

(100027447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010031869/10.

(100029510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Coverlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.146.

EXTRAIT

Madame Carla MACHADO a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Carla Machado

Référence de publication: 2010031769/14.

(100029213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23-2-2010. Signature.

Référence de publication: 2010031873/10.

(100029494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Huelewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.419.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23-2-2010. Signature.

Référence de publication: 2010031874/10.

(100029493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.480.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010031876/10.

(100029489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pamplona PE Topco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.627.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010031871/10.

(100029502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Coverlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.146.

EXTRAIT

Monsieur Gilles APEL a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031768/14.

(100029215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010031870/10.

(100029506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Dauschkaul Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23-2-2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031872/10.

(100029497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ORCHID REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010031878/12.

(100029482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sabina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.129.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031879/13.

(100029408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 43, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.730.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030427/9.

(100027654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

—
EXTRAITMonsieur Gilles APEL a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031771/14.

(100029196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

—
EXTRAITMonsieur René MORIS a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031770/14.

(100029194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

B J 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 98.411.

—
EXTRAITMadame Jacqueline BUCHLER a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat le 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031767/14.

(100029276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Amtrac Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.089.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 17/04/2009, et accepté au registre sous le N: L090055630.06.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031881/12.

(100029243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 97.151.

—
EXTRAIT

Monsieur Gilles APEL a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031774/14.

(100029206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 136.448.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste d'administrateur unique avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031763/14.

(100029267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Marie-Thérèse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 136.407.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste d'administrateur unique avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031758/14.

(100029277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Eurozone Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.031.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 13/05/2009, et accepté au registre sous le N: L090068540.05.
Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031882/12.

(100029239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

BJ 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 98.411.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031766/14.

(100029274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sud Déco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.330.

Aux actionnaires de la société

Par la présente je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Ma nomination résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2004.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

René Moris

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010031756/14.

(100029336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 143.620.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste d'administrateur unique avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031754/14.

(100029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARTBURG INVESTMENT S.A.

J.-F. DETAILLE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030176/12.

(100027666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

WK Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6181 Gonderange, 22, rue Stohlbour.

R.C.S. Luxembourg B 94.551.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030177/10.

(100027502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031906/10.

(100029534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031905/10.

(100029532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031904/10.

(100029521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Thyka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010031894/14.

(100029099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Oracle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 52.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030123/10.

(100027202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Oracle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 52.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030124/10.

(100027200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Amberlux S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030126/10.

(100027193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

WBB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030125/10.

(100027198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030122/14.

(100027205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ICG Recovery 1, 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.389.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010030139/10.

(100027446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030138/10.

(100027478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030140/10.

(100027441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Dumbarton Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.081.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030134/10.

(100027135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

Rectificatif du dépôt du 28 juillet 2009 (N° L090115124)

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010030136/14.

(100027331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.